



DEPARTEMENT
des
Bouches du Rhône
Arrondissement d'AIX

(Loi du 5 Avril 1884 – Article 56)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA
COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE

Séance du mercredi 11 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le mercredi onze juin à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Demande de subvention en faveur de la création d'une liaison cyclable entre Salon-de-Provence et Lamanon

Date de la convocation : jeudi 05 juin 2025

Secrétaire de séance : Monsieur Michel ROUX

PRESENTS :

M. ISNARD

M. ROUX, Mme BONFILLON, M. YTIER, Mme BAGNIS, Mme SOURD, M. CARUSO, Mme GOMEZ-NAL, M. BELIERES

Mme MALLART, M. BOUCHER, M. DECOUTURE, Mme WEITZ, Mme CASORLA, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, Mme MERCIER, M. BARRIELLE, Mme COSSON, M. DIAZ, M. ORSAL, M. YAHIAI, Mme FIORINI-CUTARELLA, Mme ARAVECCHIA, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. HAKKAR, M. CAPTIER

POUVOIRS :

M. BLANCHARD (donne pouvoir à Mme MERCIER), Mme PIVERT (donne pouvoir à M. ISNARD), Mme GUILLORET (donne pouvoir à Mme BAGNIS), M. CUNIN (donne pouvoir à M. BELIERES), Mme THIERRY (donne pouvoir à Mme MALLART), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), M. MOFREDJ (donne pouvoir à M. YTIER), Mme SAINT-MIHIEL (donne pouvoir à Mme CASORLA), Mme BOUSQUET-FABRE (donne pouvoir à Mme FIORINI-CUTARELLA), Mme BRAHEM (donne pouvoir à M. YAHIAI), Mme FOPPOLO-AILLAUD (donne pouvoir à M. DECOUTURE), M. HAMOU (donne pouvoir à M. BARRIELLE)

EXCUSES :

M. VERAN (absent excusé), M. CALENDINI (absent excusé), M. JENTA (absent excusé)

CH/SD/MM

7.5

Services Techniques Municipaux

Demande de subvention en faveur de la création d'une liaison cyclable entre Salon-de-Provence et Lamanon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1111-10 et L.2331-6 ;

Vu la loi d'Orientation des Mobilités, dite loi LOM, du 24 décembre 2019 visant à renforcer la place des mobilités actives et réduire les émissions de polluants.

Considérant le projet porté par la Ville de créer une liaison cyclable entre les communes de Salon-de-Provence et Lamanon ;

Considérant la volonté de Lamanon d'assurer une continuité cyclable en lien avec notre projet entre Lamanon et Fontvieille ;

Considérant l'absence de financement dans le cadre du « fonds mobilités actives » mis en œuvre par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), et de l'aide à la transition énergétique du Département des Bouches-du-Rhône ;

Considérant la nouvelle mesure 2025 du fonds vert de l'Etat destinée au financement des aménagements cyclables ;

Considérant le dispositif « Nos communes d'abord » de la Région visant à soutenir les projets des communes en termes de transition énergétique et écologique.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter Monsieur le Préfet au titre du fonds vert 2025 et Monsieur le Président de Région pour l'opération mentionnée ci-dessus, selon le plan de financement prévisionnel ci-après, exprimé en HT :

Libellé de l'opération	État fonds vert 25 %	Région 20 %	Autofinancement 55 %	TOTAL HT
Création d'une liaison cyclable entre Salon-de-Provence et Lamanon	86 497,00 €	69 197,00 €	190 293,40 €	345 987,40 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

APPROUVE la réalisation de l'opération ci-dessus au titre des exercices 2025 et 2026.

ABROGE la délibération du Conseil Municipal publiée le 24 mai 2024.

SOLLICITE l'État et la Région selon le plan de financement détaillé précédemment.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et tout document annexe.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 13/06/2025

ID : 013-211301031-20250610-ST2505037-DE



– SE PRONONCE COMME SUIT :
UNANIMITE

POUR : 40
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00
NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme

Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice Président du Conseil Régional